

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL MADAME CARMEN GOGER

Ces concessions réciproques sont consignées dans un protocole d'accord transactionnel.

Les crédits sont inscrits sur la ligne budgétaire chapitre 011 – 6227.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la conclusion dudit protocole d'accord transactionnel conclu entre la Ville de Carcassonne et Madame Carmen GOGER, ayant pour objet de mettre un terme au différend et régler définitivement la situation de Madame GOGER.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter ledit protocole d'accord transactionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260924-33982-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026

Publication : 06/10/2026

